

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 08 septembre 2014

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Thierry UJMA et Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 6

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Boulodrome – Avenant n°2 Lot 12

Monsieur le Président informe le bureau de la demande d'avenant de l'entreprise T2C pour des travaux de carrelage supplémentaires dus à la transformation du local chaufferie en bureau.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu le procès-verbal d'examen de l'avenant,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au marché de construction du boulodrome – Lot 12 d'un montant de 750 € HT, qui fait évoluer le montant du marché du 7400 à 8150 € HT, soit une plus-value de 10,14 %,
 - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,
-

POINT n°2 : Boulodrome – Convention de mise à disposition du Boulodrome

Monsieur le Président informe le bureau que le chantier touche à sa fin. Le club résident, Boulay Pétanque, prendra don bientôt possession des lieux. Il y a donc lieu de signer la convention de mise à disposition présenté ce jour au bureau.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu le projet de convention,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du Boulodrome,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Déchèterie – Avenant n°1 au contrat de rachat de la ferraille et vente du local gardien

Monsieur le Président informe le bureau que les travaux d'extension de la déchèterie se poursuivent. Un particulier propose d'acheter le local gardien qui va être remplacé par un bâtiment en dur. Cet achat évite à la CCPB d'avoir à supporter les frais de démolition du local.

Par ailleurs, il est proposé au bureau que le prestataire qui achète la ferraille déposée à la déchèterie complète son offre par l'achat des batteries et des câbles électriques, ce qui constituerait une recette nouvelle et non négligeable pour le budget Ordures Ménagères.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le projet d'avenant n°1 au contrat de collecte et de traitement de la ferraille,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la vente du local gardien existant de la déchèterie pour la somme de 450 € à M. Bernard CHLOUP,
- 2) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de collecte et de traitement de la ferraille,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Réalisation du réseau de chaleur – Convention de servitude

Monsieur le Président informe le bureau que les travaux de construction du réseau de chaleur ont débuté. Une partie du réseau passe en terrain privé. Il y a donc lieu de signer la convention de servitude avec le propriétaire qui fixe les droits et obligations des parties. Cette servitude abritera également la canalisation d'assainissement qui est totalement rénovée dans le même temps.

Il informe le bureau que la convention prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire de 2685,43 € au profit du propriétaire.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le projet de convention,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de servitude pour le passage d'un réseau de chaleur et d'une canalisation gravitaire d'assainissement,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Assainissement – Travaux Impasse de l'Ecluse – Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de servitude pour le passage d'une canalisation gravitaire d'eaux pluviales

Monsieur le Président informe le bureau des travaux en cours Impasse de l'Ecluse pour la création d'une canalisation d'eaux pluviales. La CCPB doit accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la ville de Boulay. Elle permet à la CCPB de gérer les travaux et d'intégrer la canalisation à son patrimoine. Cependant, le montant des travaux HT reste à la charge de la commune.

Par ailleurs, ces travaux nécessitent également la signature d'une convention de servitude car la canalisation traverse une parcelle privée. Aucune indemnité n'est attachée à la création de la servitude.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu les projets de convention,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de servitude pour le passage d'une canalisation gravitaire d'eaux pluviales,
- 2) D'autoriser M. le Vice-président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Groupement de commande publique – Surveillance de la qualité de l'air intérieur

Monsieur le Président informe le bureau que la loi Grenelle 2 prévoit l'obligation de mesurer la qualité de l'air intérieure dans les établissements accueillants des enfants de moins de 6 ans avant le 1^{er} janvier 2015. La CCPB a proposé aux collectivités concernées de son territoire de s'associer en groupement de commande publique pour cette mission afin de faire des économies d'échelle. Elle sera coordonnatrice du groupement. Chaque membre assurera ensuite l'exécution du marché chacun en ce qui le concerne.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le projet de convention,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande publique pour le recrutement du prestataire pour la mesure des polluants effectuée au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieure,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : Etudes Eaux Claires Parasites – Subvention Agence de l'Eau

Monsieur le Président informe le bureau que, lors des réunions de suivi des installations d'assainissement, il a été proposé à la CCPB d'étudier les réseaux de plusieurs communes pour rechercher et mesurer les eaux claires parasites, qui limitent l'efficacité du traitement des eaux usées.

LOREAT a émis des devis pour Velving, Gomelange et Eblange. Ces études sont subventionnées à 70 % par l'agence de l'Eau Rhin-Meuse.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De solliciter l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour soutenir les études de recherche et mesure des eaux claires parasites à Velving, Gomelange et Eblange pour un montant de 9674 € (70 % du coût des études estimé à 13 820 € HT),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°8 : Remboursement Taxe Foncière SIB

Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre des bonnes relations entretenues avec la SIB, celle-ci accepte de verser à la CCPB le montant de la taxe foncière payée par la collectivité en tant que propriétaire du bâtiment relais. Ces crédits sont inscrits au BP 2014.

La somme exacte s'élève à 56651 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter le versement de la SIB à hauteur du montant de la taxe foncière 2014 du bâtiment relais pour un montant de 56651 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,